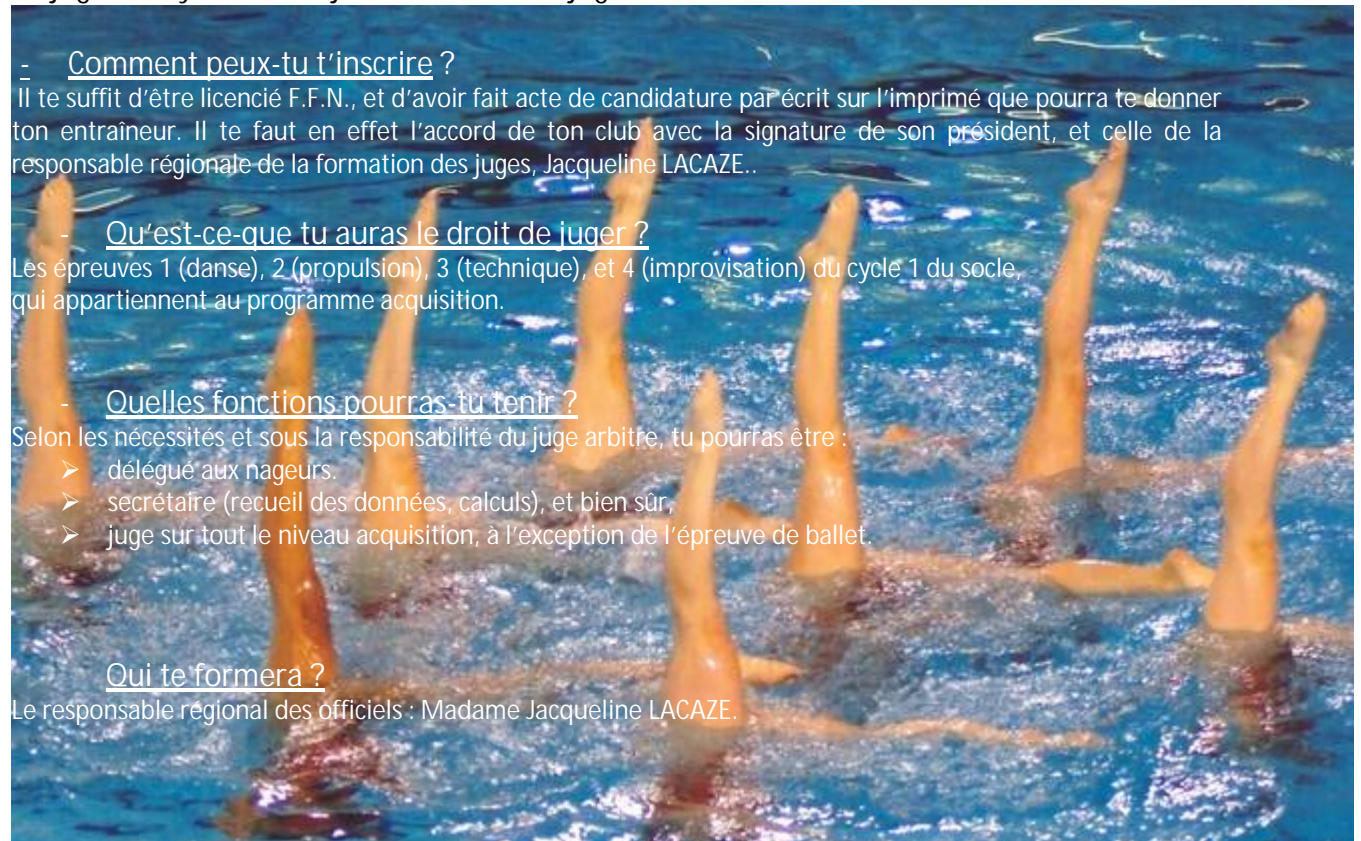


Etre « officiel » en Natation Synchronisée

Aimes-tu la synchro ? As-tu envie de juger ?

Alors, si tu as entre 14 ans et 17 ans et que tu pratiques la natation synchronisée, dans un club, depuis au moins 2 ans...tu peux être « *jeune officiel* ».

Et si tu as 18 ans...tu peux être directement « *officiel D* ». Il existe en effet plusieurs niveaux de juges en synchro : du jeune officiel, aux juges A internationaux.



- Comment peux-tu t'inscrire ?

Il te suffit d'être licencié F.F.N., et d'avoir fait acte de candidature par écrit sur l'imprimé que pourra te donner ton entraîneur. Il te faut en effet l'accord de ton club avec la signature de son président, et celle de la responsable régionale de la formation des juges, Jacqueline LACAZE..

- Qu'est-ce-que tu auras le droit de juger ?

Les épreuves 1 (danse), 2 (propulsion), 3 (technique), et 4 (improvisation) du cycle 1 du socle, qui appartiennent au programme acquisition.

- Quelles fonctions pourras-tu tenir ?

Selon les nécessités et sous la responsabilité du juge arbitre, tu pourras être :

- délégué aux nageurs.
- secrétaire (recueil des données, calculs), et bien sûr,
- juge sur tout le niveau acquisition, à l'exception de l'épreuve de ballet.

Qui te formera ?

Le responsable régional des officiels : Madame Jacqueline LACAZE.

Un examen mais des épreuves accessibles !

- Une épreuve théorique : 1 écrit de 10 questions (1 erreur admise) sur la description du cycle 1, les méthodes d'évaluation, l'utilisation des formulaires, le travail de secrétariat et la fonction de délégué aux nageurs.
- Des pratiques :
 - 1) Sur 1 session, assurer avec sérieux la fonction de délégué aux nageurs, de secrétaire.
 - 2) Sur 4 sessions complètes (les 4 épreuves avec au moins 10 nageuses par épreuve) : juger en double du jury officiel.

Responsable de la formation des « Officiels » de Midi-Pyrénées
Jacqueline LACAZE
jackylacaze@orange.fr